

Le mercredi 19 mars 2008

Qui gèrera les formulaires d'exemption?



[Agrandir](#)

Des centaines de personnes ont participé à une manifestation samedi à Granby, au cours de laquelle des formulaires d'exemption ont été distribués.

photo Alain Dion

Cynthia St-Hilaire

La Voix de l'Est
Granby

La commission scolaire du Val-des-Cerfs ignore ce qu'elle fera avec les formulaires d'exemption au cours d'éthique et de culture religieuse. Celle-ci attend les directives du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), qui lui renvoie la balle.

Au cours d'une manifestation organisée par des membres de la Coalition pour la liberté en éducation de la Haute-Yamaska, samedi, plusieurs de ces formulaires ont été distribués. Des centaines de personnes ont participé à cette marche populaire afin de dénoncer l'implantation du cours d'éthique et culture religieuse. Ce dernier sera obligatoire pour tous les élèves du primaire et du secondaire dès cet automne. Les opposants réclament que ce cours soit optionnel.

Le formulaire d'exemption a été rédigé par Jean-Yves Côté, un avocat de Sainte-Julie.

«Pour l'instant, nous recevons les demandes. Nous attendons les indications du Ministère. Il n'y a pas de ligne claire encore», note la coordonnatrice des communications à Val-des-Cerfs, Sandra Thibodeau, en précisant que moins d'une dizaine de formulaires ont été reçus.

(Ce texte est un extrait, on ne retrouve pas les textes complets sans être abonné...)